

Nevers, le 21 juin 2022

Monsieur le Préfet de la Nièvre
Cabinet
40 rue de la Préfecture

58000 NEVERS

Objet : Demande de mise en consultation - Projet Charte Riverains

Dossier suivi par **Bénédicte BRACQ** - Responsable du Service Productions Végétales et Agronomie
Jocelyne BELMONTE - Assistante
Tél. 06.83.76.43.65
Email : benedicte.bracq@nievre.chambagri.fr

Siège Social
25 bd Léon Blum
CS 40080 - 58028 NEVERS CEDEX
Tél. : 03 86 93 40 00

Bureau de Corbigny
Route de Saint-Saulge
58800 CORBIGNY
Tél. : 03 86 20 20 10

Bureau de Cosne
15 rue du Berry
58200 COSNE
Tél. : 03 86 26 36 46

Bureau de Decize
69 avenue du 14 juillet
58300 DECIZE
Tél. : 03 86 25 55 05

Email : accueil@nievre.chambagri.fr

www.bfc.chambres-agriculture.fr

Monsieur le Préfet,

Veillez trouver ci-joint la proposition de charte d'engagement des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques de la Nièvre. Elle a été élaborée en partenariat avec la FDSEA et la FUVIC. Elle a également fait l'objet d'une discussion avec l'Association des Maires Ruraux, le Conseil Départemental de la Nièvre et l'Union Amicale des Maires.

Comme prévu dans les textes parus le 26 janvier 2022, nous vous remercions de bien vouloir mettre ce projet à la consultation du public et de l'approuver.

Nos services restent à votre disposition pour toute demande complémentaire d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Didier RAMET



Président de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre